



Informations relatives aux critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

CADRE REGLEMENTAIRE

Conformément aux dispositions de l'article D533-16-1 du Code monétaire et financier, Alma Capital & Associés se doit de présenter sa démarche générale sur la prise en compte de critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans sa politique d'investissement.

PRINCIPES

La crise ayant démontré l'incapacité des seuls indicateurs financiers à rendre compte du profil de risque d'une entreprise, Alma Capital & Associés a noté que ses investisseurs sont de plus en plus demandeurs d'information afin d'améliorer leur connaissance et d'évaluer au mieux leurs risques.

Bien qu'Alma Capital & Associés y soit sensible, en l'absence de moyens humains et matériels suffisants, et dans une volonté de ne pas se restreindre dans ses investissements, elle n'intègre pas de critères extra financiers formels environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la sélection de ses investissements.

En revanche, Alma Capital & Associés porte une attention toute particulière à l'Éthique des dirigeants et des sociétés dans lesquelles elle investit.